

• Le premier abri à vélos sécurisé inauguré à la gare

mardi 24.02.2009, 05:23 - La Voix du Nord



Ceux qui utilisent régulièrement le train pourront laisser leur vélo en gare de Beaurainville.

| BEURAINVILLE |

Le conseil régional Nord - Pas-de-Calais, la SNCF, la Communauté de communes du Val de Canche et d'Authie (CCVCA) et la commune ont inauguré, vendredi, le premier abri-vélos sécurité en gare beaurainvilloise. Symboliquement, les personnalités sont arrivées en vélo.

La vice-présidente du Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais en charge des transports et des infrastructures, Jeannine Marquaille, le conseiller régional et président de la commission, transports et infrastructures, Dominique Plancke, Jacques Goolen, le directeur régional de la SNCF, les représentants de la CCVCA et le maire de la commune, Jean Lecomte, ont dévoilé la plaque inauguratrice de l'abri à vélos sécurisé.

Rénovée en 2007, la gare beaurainvilloise possède depuis le 8 janvier un abri à vélos. Mis en service le 12 janvier, les usagers disposent donc d'un abri éclairé, clos et sécurisé pour leur vélo, garanti par l'utilisation d'une carte magnétique. Pour une sécurité totale, il est conseillé d'utiliser, en complément, un antivol afin d'éviter tout désagrément. Cet abri qui peut accueillir jusqu'à dix vélos, a un coût de 18 000 E TTC, financé à 50 % par la région, 25 % par la SNCF et 25 % par la CCVCA.

L'aménagement dédié aux deux roues en gare et point d'arrêt TER est le début d'une longue série d'équipements pratiques favorisant l'intermodalité « vélo + train ». Ce type d'aménagement illustre la volonté du conseil régional de répondre aux besoins singuliers des usagers du TER tout en s'engageant en faveur des modes de déplacement doux et moins polluants comme le vélo qui est économique, écologique et sportif. L'objectif est de désengorger les abords des gares de la région. D'ailleurs, le transport des vélos dans les TER, équipés d'emplacements et de systèmes d'accroches, est gratuit. Cinq autres gares du réseau sont déjà équipées d'abris à vélos. Il s'agit de Maroeuil, Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette, Caudry et Saint-Pol-sur-Ternoise. Vingt-six autres abris à vélos sécurisés seront aménagés d'ici la fin de l'année.

Le mode d'emploi de l'abri vélo : ce service est gratuit et ouvert à tous les abonnés du TER. Il est même prévu pour les usagers occasionnels comme les touristes. Pour y accéder, il suffit simplement d'appeler la SNCF le centre relation clientèle au 0 891 671 059 afin de recevoir un formulaire d'adhésion ou de le retirer en gare. Il faut se rendre ensuite en gare pour régler la modique caution de 5 E, qui représente le coût de la fabrication de la carte magnétique. Elle sera restituée si l'utilisateur décide d'arrêter de ce service. Pour finir, il faut envoyer le dossier composé du formulaire, du titre de caution et d'une photocopie de la carte d'abonné TER au centre relation client à Lille. La carte d'accès à l'abri vélos sécurisé sera envoyée au domicile du demandeur dans les jours ouvrables. •



Réagissez

- Nom d'utilisateur :
- Mot de passe :
- [pas encore inscrit ?](#)